	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 décembre 2016	N° 2016-732

Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35
M. Jacques GUICHOUX à Mme André KISS à partir de 12h10
M. Pierre LOTHAIRE à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 décembre 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2016-732

Contrats de codéveloppement 2015-2017 - Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable - Soutien financier - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des contrats de codéveloppement 2015-2017 signés entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, notre établissement apporte un soutien au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable.

Afin de donner plus de lisibilité au soutien des actions portant sur le développement durable, la présente délibération regroupe des demandes formulées par les communes au titre de l'année 2015 et du deuxième semestre 2016.

Le montant total des subventions attribuées dans le cadre des contrats de codéveloppement faisant l'objet de la présente délibération s'élève à 60 796 € dont 40 000 € en investissement.

Ce budget permet de financer 7 projets communaux déclinés ci-après :

Communes	Descriptif de l'action	Budget global (HT)	Montant accordé par Bordeaux Métropole	%
Année 2016				
Ambarès et Lagrave Accompagnement à la mise en œuvre d'actions de développement durable Subvention de fonctionnement <i>Référence CODEV : C030030061</i>	Au titre de l'année 2016, Bordeaux Métropole apporte son soutien à : >> l'animation et au fonctionnement de l'instance de participation citoyenne ambarésienne appelée conseil local de développement durable, >> la mise en œuvre d'animations dans le cadre du développement durable, >> lutte contre la précarité énergétique avec la distribution de kits d'économies d'énergie.	12 500,00 €	5 500,00 €	44%
Année 2016				
Le Bouscat Accompagnement au programme annuel d'animations de la Maison de la Vie Ecocitoyenne Subvention de fonctionnement <i>Référence CODEV : C030690029</i>	La maison de la vie de l'écocitoyenneté du Bouscat est un outil d'animation territoriale du développement durable. Elle est à la fois la déclinaison citoyenne de l'agenda 21 et un lieu de ressources au service des bouscatais. Le programme d'animation cofinancé par Bordeaux Métropole a pour objectif de sensibiliser les différents publics à l'écoconstruction, à la maîtrise de l'énergie, aux déplacements doux et à la solidarité.	15 000,00 €	10 000,00 €	67%

Communes	Descriptif de l'action	Budget global (HT)	Montant accordé par Bordeaux Métropole	%
Cenon Accompagnement à la réhabilitation des bâtiments communaux Subvention d'investissement <i>Référence CODEV : C031190077</i>	Bordeaux Métropole apporte son soutien à la réalisation de travaux d'isolation et d'amélioration des équipements afin d'accompagner la ville de Cenon vers la maîtrise de ses consommations d'énergies. A ce titre, sont financés les travaux suivants :			
	Année 2015			
	>> remplacement de la chaudière de l'Hôtel de ville, >> rénovation du réseau électrique de l'école élémentaire Camille Maumey,,>> Mise en conformité gaz de la maison des sports,	50 567,00 €	10 000,00 €	20%
	Année 2016			
Mérignac Accompagnement à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision de l'Agenda 21. Subvention de fonctionnement <i>Référence CODEV : C032810111</i>	modernisation de systèmes de chauffage dans plusieurs bâtiments communaux (gymnase Léo Lagrange, kiosque de la Mèrègue, centre des infirmes moteur cérébraux).	48 589,00 €	10 000,00 €	21%
	Année 2016			
Dans le cadre de la révision de sa politique de développement durable, la ville a souhaité engager une démarche participative pour définir un 3ème plan d'action agenda 21. Pour ce faire, la ville est accompagnée par un prestataire chargé notamment de mettre en place divers ateliers thématiques tels que l'alimentation "du champ à l'assiette", la précarité énergétique, l'exemplarité de la collectivité, l'entreprise et le développement durable.	40 109,50 €	5 296,00 €	13%	

Communes	Descriptif de l'action	Budget global (HT)	Montant accordé par Bordeaux Métropole	%
Année 2016				
Saint-Aubin de Médoc Accompagnement à la réhabilitation des bâtiments communaux selon des critères de performance énergétique Subvention d'investissement <i>Référence CODEV : C033760017</i>	Au travers de son agenda 21, la ville a fait réaliser un audit énergétique de son patrimoine bâti par un cabinet indépendant. Ce diagnostic a permis d'identifier les gisements d'économies d'énergie et de définir un programme de réhabilitation énergétique. Au titre de l'année 2016, Bordeaux Métropole accompagne la rénovation énergétique de l'école maternelle Charles Perrault.	25 833,33 €	10 000,00 €	39%
Année 2016				
Le Taillan-Médoc Accompagnement de la politique d'efficacité énergétique et de développement de l'éclairage public économe et innovant Subvention d'investissement <i>Référence CODEV : C035190050</i>	La commune du Taillan-Médoc est engagée dans une démarche d'agenda 21 depuis 2009 et poursuit la mise en œuvre du plan d'actions. Elle entend notamment en décliner le volet "climat" au travers d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (école Pometan, pôle éducation jeunesse, emploi et solidarité) et de développement de l'éclairage public économe en énergie (Diodes électroluminescentes (DEL) et mats solaires).	32 344,00 €	10 000,00 €	31%

Modalités de versement de la subvention et obligations de la commune subventionnée

La subvention est versée en une seule fois, sur présentation des documents suivants par la commune, dans les 6 mois suivant la fin d'exécution du projet :

- le récapitulatif des dépenses certifié exact,
- le bilan qualitatif figurant à l'annexe 1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du Plan climat,

VU la délibération communautaire n° 2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant le plan d'actions de l'agenda 21 de La Cub,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 approuvant la démarche de codéveloppement et les 28 contrats 2015-2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les projets mentionnés sont en cohérence avec la démarche de développement durable de la Métropole et les objectifs du Plan climat métropolitain, en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : d'imputer ces subventions représentant un montant total de 60 796 € sur le budget principal de l'exercice 2016, CDR CAD05, pour les subventions de fonctionnement (20 796 €) sur l'opération 05P087O003, chapitre 65, compte 657341 et pour les subventions d'investissement (40 000 €) sur l'opération 05P087O003, chapitre 204, compte 2041412.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 DÉCEMBRE 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---

Annexe 1 –Bilan du projet

Recommandations pour la présentation du bilan d'une subvention

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux communes de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de la commune :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de la commune,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :